Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213502016-20260127-D2026_02-DE

Département
d'ILLE ET VILAINE
Arrondissement
de RENNES

Commune
de
Muël
35290

N° **2026 - 02**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

Date de convocation : ***20 janvier 2026***

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 11
Votants : 12

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept janvier *à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick CHENAIS, Maire de MUEL.*
Etaient présents : CHENAIS Patrick, *Maire*, MEANCE Alain, BEDEL Pierrick, CARDINAL Françoise, *adjoints*, GILLET Isabelle, LEPRETRE Nathalie, GUILLARD Frédéric, ROSSELIN Elodie, LESEC Sylvie, JOLIVET Jean-Philippe, TROCHU Pierre,
Etaient absents : MORICE Anne-Marie, *adjointe*, LE VAILLANT Nicolas, BRIAND Claude
Procuration de Claude BRIAND à Françoise CARDINAL
Monsieur Pierric BEDEL a été élu secrétaire de séance.

Thème : Environnement
Objet : Renouvellement convention suivi d'hygiène, analyses et prélèvements pour la cantine scolaire

Monsieur le Maire fait part au conseil de la nouvelle convention présentée par LABOCEA concernant le suivi d'hygiène, d'analyses et prélèvements pour la cantine scolaire. Il s'agit d'effectuer des contrôles des surfaces, des prélèvements d'eau et des prélèvements sur les denrées alimentaires pour des passages trimestriels et annuels. Le montant des prestations de la convention est de 455.66 €TTC/an

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte la nouvelle convention avec le laboratoire LABOCEA pour un montant de 455.66 €TTC/an
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant.

Certifié exécutoire le
Reçu en Préfecture le

Publié ou notifié le

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Patrick CHENAIS